Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 022-212200323-20261015-2026_072-DE

Caulnes Commune	CONSEIL MUNICIPAL DU : JEUDI 15 OCTOBRE 2026	DÉLIBERATION

Date de la convocation : le 10 octobre 2026
Date d'affichage de l'ordre du jour : le 10 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze octobre à 20h00, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la Présidence de Madame Marina LE MOAL, Maire.

Etaient présents	Marina LE MOAL, Maire Marylène BERHAULT, Jean-Yves NOGUES, Patricia BOUGAULT et Catherine REHEL, Adjoints Hubert GUERIN, Marie GUILLOU, David MAILLARD, Maryline CHOUX et Frédéric GASREL, Conseillers Municipaux Délégués Gaëtane PICQUET, Adrien BOUDET, Stéphanie YVERGNIAUX, Fabien CHOLET, Thierry DEBUIRE, Jérémy TANGUY, Emeline JAN, Marc PRIOL et Sabrina BARBIER, Conseillers Municipaux
Étaient absents	Tiphaine MEHEUST, Marie-Noëlle DESRONDIERS, Olivier DESRIAC et Dominique BRIAND
Pouvoir	Tiphaine MEHEUST donne pouvoir à Marie GUILLOU, Marie-Noëlle DESRONDIERS donne pouvoir à Catherine REHEL, Olivier DESRIAC donne pouvoir à Jean-Yves NOGUES et Dominique BRIAND donne pouvoir à Thierry DEBUIRE
	Secrétaire de séance : Gaëtane PICQUET

FINANCES	N° DE L'ACTE : 2026-072
Objet : Régularisation comptable du compte 165 – Cautions non restituées	

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les dispositions relatives à la comptabilisation des dépôts et cautionnements reçus au compte 165 ;

Considérant que plusieurs cautions enregistrées au compte 165 n'ont pas fait l'objet d'une restitution et demeurent inscrites dans les écritures comptables de la commune ;

Considérant qu'il convient de procéder à une régularisation comptable afin de mettre à jour le compte 165 et de permettre la récupération comptable des cautions concernées ;

Considérant que cette opération concerne les locataires suivants :

- Titre n° 310/1999 – caution d'un montant de 149,10 € ;
- Titre n° 225/2006 – caution d'un montant de 83,39 € ;
- Titre n° 1489/2007 – caution d'un montant de 213,43 €.

Le montant total des cautions concernées s'élève à 445,92 €.

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 022-212200323-20261015-2026_072-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

- **DÉCIDE de procéder à la régularisation comptable des cautions susmentionnées afin de mettre à jour le compte 165 ;**
- **AUTORISE l'émission de trois mandats, au nom des locataires concernés, à l'article 165,**
- **AUTORISE Madame la Maire à effectuer toutes les opérations comptables nécessaires à cette régularisation.**

Fait à Caulnes le 22 octobre 2026
Pour extrait conforme au registre
La Maire,
Marina LE MOAL

